



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023



Fondation ACAT
pour la dignité humaine

LA FONDATION ACAT

Toute notre reconnaissance aux 308 donateurs qui, en 2023, ont permis à la Fondation ACAT de soutenir des projets œuvrant pour la défense des droits humains et le respect de la dignité humaine.

Créée le 12 avril 2013, la Fondation ACAT pour la dignité humaine a pour ambition de défendre une certaine idée de l'homme et du monde. Elle soutient des organisations à but non lucratif qui placent l'être humain au cœur de leurs projets et visent en particulier à :



Soutenir les défenseurs des droits humains

notamment par des programmes de formation aux droits de l'Homme et au plaidoyer.



Développer l'expertise, contribuer à la recherche interdisciplinaire sur le phénomène tortionnaire,

les mécanismes de la torture afin de combattre les facteurs pouvant l'encourager.



Accompagner les victimes et personnes vulnérables,

leur permettre de recevoir l'écoute et le soutien nécessaires à la résilience et à la réparation.



Sensibiliser et éduquer aux droits humains :

soutenir la production d'outils et supports pédagogiques, de formation... encourager les initiatives visant à faire évoluer les mentalités.

La Fondation ACAT est abritée par la Fondation du Protestantisme, 5e Fondation abritante de France qui accueille plus de 50 fondations individualisées. La Fondation du Protestantisme a été reconnue d'utilité publique en 2001. Au sein de son conseil d'administration siègent deux commissaires du gouvernement. Elle peut être contrôlée par la Cour des Comptes.

NOS VALEURS

« N'oubliez pas l'hospitalité, car, grâce à elle, certains, sans le savoir, ont accueilli des anges. Souvenez-vous de ceux qui sont en prison, comme si vous étiez prisonniers avec eux ; de ceux qui sont maltraités, puisque, vous aussi, vous avez un corps. »

Hébreux 13, 2-3

Notre engagement est fondé sur l'article 5 de la **Déclaration universelle des droits de l'Homme** :

- « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »

Sur l'**Évangile** qui a inspiré les fondatrices de l'ACAT-France en 1974 et continue d'animer ses membres :

- « Chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait. » Matthieu 25,40

Car la dignité inhérente à toute personne humaine doit être respectée sans aucune exception morale, religieuse, culturelle ou juridique. Nous affirmons que rien ne saurait jamais justifier la torture et la peine de mort. Nous croyons qu'il est du devoir de chaque homme de protéger ceux dont les bourreaux détruisent les corps et avilissent les esprits.

LE MOT DU PRÉSIDENT

Chère Madame, Cher Monsieur,

En 2023, la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ce document fondateur qui a scellé dans l'universalité les droits inaliénables de chaque être humain, sans distinction, a célébré ses 75 ans.

La Fondation ACAT, au cours de cette année, la dixième de son engagement pour la dignité humaine, a poursuivi son soutien aux projets d'organisations françaises et européennes à but non-lucratif, en faveur des plus vulnérables, de victimes d'injustices, de traitements cruels, inhumains et dégradants, pire, de tortures. Des femmes et des hommes souvent forcés à l'exil pour se protéger du pire, échapper à l'enfer tortionnaire, à la barbarie, à la guerre. Et pour que dignité et les droits humains soient toujours portés haut, la Fondation promeut chaque année, des actions de plaidoyer, d'éducation et de sensibilisation aux droits de l'Homme.

Ce rapport d'activité présente les projets que la Fondation a soutenus en 2023 grâce à vos dons.

C'est donc au nom des femmes et des hommes qui ont pu retrouver leur dignité, leur liberté et leurs droits, ne plus avoir peur, que je tiens à remercier l'ensemble de nos généreux donateurs sans lesquels rien ne serait possible, et à saluer le dévouement ainsi que la qualité du travail des permanents et bénévoles qui agissent sur le terrain, au plus près des victimes.

La Fondation ACAT doit continuer à soutenir toute action à même de faire cesser l'injustice, la peur, les souffrances des victimes, et de leur redonner espoir. Et je suis convaincu de pouvoir compter sur votre générosité, afin qu'ensemble, nous fassions taire la voix du pire, en portant la promesse et l'espoir pour toute la famille humaine, d'un monde digne.

Merci encore de votre fidélité



François Walter,
Président de la Fondation ACAT
pour la dignité humaine





SOIGNER DES JEUNES FEMMES VICTIMES DE TORTURE

PROGRAMME MENÉ PAR
CENTRE PRIMO LEVI
Centre de soins à Paris.

Objectif

Prise en charge pluridisciplinaire de patientes nouvellement admises au Centre Primo Levi.

Bénéficiaires

37 nouvelles patientes du Centre Primo Levi ont bénéficié de consultations médicales et juridiques, dont 38 % avec le recours à un interprète professionnel.

Le Centre Primo Levi est une association de référence en France qui a pour mission le soin et l'accompagnement des victimes de tortures et de violences politiques réfugiées en France.

Dans son centre de soins situé à Paris, des hommes, femmes ainsi que des enfants originaires de plus de 40 pays sont reçus par des médecins, des psychologues et un kinésithérapeute. Selon les besoins, elles reçoivent aussi l'aide d'une personne assistante sociale et d'un.e juriste. Les prises en charge se font avec le recours à des interprètes professionnels pour les patients non francophones et s'inscrivent dans la durée (3 ans en moyenne).

La Fondation ACAT a contribué à financer les consultations de 37 nouvelles patientes, majoritairement âgées de 18 à 44 ans. Ces patientes ont subi des persécutions, que ce soit dans leur pays d'origine ou sur le chemin de l'exil. 43% d'entre elles ont été victimes de violence,

32% de torture, 24% ont été emprisonnées et 24% ont été témoins de persécutions. 38% des femmes prises en charge ont eu recours à un interprète professionnel pour pouvoir s'exprimer dans leurs langues maternelles pendant les consultations.

L'impact de l'action mise en œuvre va bien au-delà des bénéficiaires directs et a pour ambition de profiter sur le long terme aux générations suivantes. En effet, les violences dont ont été directement victimes ces femmes produisent aussi des effets sur leurs enfants, même lorsque ceux-ci n'en ont pas été témoins. La transmission se fait à travers la souffrance que l'enfant rencontre chez sa mère et les liens mère-enfant qui sont profondément bouleversés.



© DR. CENTRE PRIMO LEVI

SOUTIEN THÉRAPEUTIQUE DE VICTIMES DE TORTURE

PROGRAMME MENÉ PAR
CENTRE OSIRIS
Centre de soins à Marseille.

Objectif

Soutenir des personnes victimes de torture.

Bénéficiaires

Victimes de torture, de répression et de violences intentionnelles.

Le centre de soin Osiris, basé à Marseille, assure un accompagnement thérapeutique à des personnes victimes de torture, de répression politique et de violences intentionnelles.

Le travail s'effectue en réseau avec des partenaires locaux du secteur sanitaire et social, dans l'intérêt des patients, le respect des règles de confidentialité et de déontologie afin de s'inscrire dans une prise en charge globale de la personne.

L'équipe de soin est composée de deux psychologues cliniciennes, d'une psychologue sociale, d'un thérapeute, d'une psychiatre, d'une coordinatrice sociale, d'une assistante sociale et d'une ostéopathe afin d'assurer des prises en charges pluridisciplinaires.

La Fondation ACAT a contribué à financer les entretiens des victimes du centre de soin. En 2023, le Centre Osiris a accueilli 201 patients dont 120 hommes et 81 femmes, au cours de 1973 entretiens. Les moins de 20 ans représentent 33% des patients.



Accompagner les personnes vulnérables

ACCUEIL DE FEMMES SOUS MAIN DE JUSTICE

PROGRAMME MENÉ PAR
FERME EMMAÛS BAUDONNE

Association membre du Mouvement Emmaüs.

Objectif

Accueillir des femmes sous écrou en aménagement de peine.

Bénéficiaires

12 femmes en aménagement de peine.

La Ferme Emmaüs Baudonne est une association soutenue par Emmaüs. Cet éco-lieu est pensé comme un lieu transitoire entre la détention et la liberté.

La Ferme Emmaüs Baudonne peut accueillir douze femmes sous écrou en aménagement de peine par mesure de placement extérieur. Elles viennent prioritairement des établissements pénitentiaires de la Direction Interrégionale de Bordeaux.

Leur est proposé un emploi rémunéré en contrat d'insertion d'une durée de 4 à 20 mois maximum, et de vingt-six heures par semaine, dans le cadre d'un agrément Atelier et Chantier d'Insertion, assorti d'un logement individuel et d'un accompagnement socio-professionnel soutenu. Il est

donné l'occasion aux femmes accueillies d'être sensibilisées à la production de légumes biologiques, voire de suivre une formation professionnelle qualifiante dans le domaine de l'agriculture biologique.

L'objectif est de leur permettre de reprendre progressivement une activité professionnelle, de lutter contre la précarité à la sortie, de retrouver un rythme de vie compatible avec le travail, de retrouver des capacités de travail et de développer de nouvelles compétences et de définir un nouveau projet professionnel, dans les secteurs de l'agriculture ou non.

La Fondation ACAT a contribué au financement de l'accueil de ces femmes en vue de leur réinsertion.



© DR FERME EMMAÛS BAUDONNE

ACCOMPAGNER LES DEMANDEURS D'ASILE D'ISÈRE

PROGRAMME MENÉ PAR
ADA

Accueil Demandeurs d'Asile de Grenoble.

Objectif

Aide au transport des demandeurs d'asile pour leur rendez-vous OFPRA ou CNDA.

Bénéficiaires

Les demandeurs d'asile en Isère.

L'ADA Grenoble et Isère est une association qui accompagne les demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives auprès de la Préfecture, de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides, (OFPRA) et de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

Les demandeurs d'asile sont convoqués obligatoirement à Paris (OFPRA et/ou CNDA), sans que les frais occasionnés par cette obligation soient pris en charge par l'État. Ce qui contribue de facto un frein à l'exercice de ce droit fondamental. L'ADA Grenoble prend ces frais

en charge et accompagne les demandeurs d'asile dans leurs démarches administratives et juridiques.

En 2023, l'ADA a assuré le transport vers Paris de tous les demandeurs d'asile convoqués : 1 098 personnes ont bénéficié de cette aide au transport (702 pour l'OFPRA et 396 pour la CNDA), billets SNCF ou bus et pour les tickets de Métro et RER.

La Fondation ACAT a contribué pour partie au financement des frais d'aide directe au transport vers Paris.



FORMER DES DÉFENSEURS EN EXIL AUX MÉCANISMES INTERNATIONAUX

PROGRAMME MENÉ PAR
SOS-TORTURE BURUNDI
Organisation de défense des droits
humains burundaise.

Objectif

Renforcer la capacité des acteurs
de la société civile burundaise en exil,
à utiliser les mécanismes internationaux
pour leurs actions de plaidoyer.

Bénéficiaires

Activistes, journalistes, femmes
et jeunes militants burundais en exil.

SOS-Torture/Burundi est une organisation sans but lucratif qui s'est donnée pour mission, la lutte contre la torture, les disparitions forcées et autres graves violations des droits humains au Burundi, en s'appuyant sur une large participation citoyenne, notamment des témoignages.

Née d'une prise de conscience de la nécessité de documenter et dénoncer systématiquement les abus commis au regard du droit international relatif aux droits de l'Homme, avec le concours de tous les Burundais épris de paix pour un retour à une bonne gouvernance et lutter contre l'impunité. Elle est membre du réseau SOS-Torture de l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT).

La Fondation ACAT a participé au financement de deux ateliers de formation sur le fonctionnement des mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits humains.

Les ateliers de formation, constitués de vingt participants chacun, se sont déroulés en décembre 2023. Le premier groupe était constitué de défenseurs des droits humains et de journalistes, le second de femmes et de jeunes membres d'associations en exil.

L'accent a été mis sur les mécanismes les plus fréquemment saisis par les activistes burundais : CADHP Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, EPU Examen périodique universel et autres mécanismes des traités des Nations unies.

MENER UN PLAIDOYER AUPRÈS DE L'ONU

PROGRAMME MENÉ PAR
FIACAT
Fédération internationale des ACAT.

Objectif

Assurer une représentation à Genève,
renforcer l'interaction des ACAT
avec les Nations unies.

Bénéficiaires

ONG ACAT membres de la Fédération
Internationale.

La Fédération internationale des ACAT- la FIACAT, a été créée en 1987 par l'ACAT-France (1974) et l'ACAT-Suisse (1981). Elle regroupe aujourd'hui une trentaine d'ONG nationales, les ACAT, présentes sur quatre continents.

La Fondation ACAT pour la dignité humaine cofinance depuis plusieurs années des programmes triennaux de plaidoyer menés par la Fédération Internationale et qui permettent d'accompagner les ONG ACAT membres de la fédération qui le souhaitent, devant les mécanismes onusiens de protection des droits de l'Homme. L'allocation de la Fondation contribue depuis 2019 au financement de ce programme par la prise en charge de frais afférents au fonctionnement du bureau de la FIACAT à Genève.



© UR - FIACAT

Ces programmes viennent renforcer l'action de diverses ONG ACAT à travers le monde, en les accompagnant auprès des Nations unies à Genève (Suisse), dans leurs actions de plaidoyer et dans la mise en œuvre des recommandations des organes des Nations unies auprès de leurs autorités nationales respectives. La plupart des États, même les plus autoritaires, étant parties aux différents traités internationaux de protection des droits de l'Homme, les ACAT locales doivent œuvrer à les mettre face à leurs responsabilités et à proposer des recommandations visant à faire cesser les souffrances des victimes, à prévenir la commission de nouvelles violations et à obtenir justice.



**Développer
l'expertise**

ENQUÊTE AU CŒUR DES PRISONS DISCIPLINE ET RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

PROGRAMME MENÉ PAR
OIP Section française
Observatoire international des prisons.

Objectif

États des lieux de la machine
disciplinaire dans les établissements
pénitentiaires français.

Bénéficiaires

Personnes détenues.
Professionnels du milieu prison-justice.
Décideurs politiques.

L'Observatoire International des Prisons en France (OIP-SF) agit pour le respect des droits de l'Homme en milieu carcéral et un moindre recours à l'emprisonnement. Il informe et alerte sur les conditions de détention en France, défend les droits et la dignité des prisonniers, contribue au débat public par un travail rigoureux d'éclairage et d'analyse des politiques pénales et pénitentiaires, au cœur des problématiques de notre société. Elle dispose du statut consultatif auprès des Nations unies.

Le régime disciplinaire dont le champ d'application est extrêmement vaste dans les prisons françaises, est susceptible de contrevenir au respect des droits fondamentaux. D'abord parce qu'il repose en grande partie sur la mesure de placement au quartier disciplinaire. Ensuite parce que les sanctions disciplinaires sont prononcées dans le cadre de commissions de discipline qui, bien qu'elles exercent une fonction de « tribunal » interne à la prison, n'offrent pas les garanties d'un procès équitable.

Aussi, en 2023 l'OIP a mené un travail d'enquête au long cours sur l'application de la discipline en prison. Il s'est agi de documenter le champ et l'application du régime disciplinaire et sa conformité avec le respect des droits et libertés fondamentales. Cette enquête a donné lieu à la publication d'un dossier dédié dans *Dedans Dehors*, la revue trimestrielle de l'OIP, ainsi qu'à la publication d'un rapport « Au cœur de la prison : La machine disciplinaire ».



Au-delà des constats et analyses, le rapport propose en conclusion des recommandations afin de garantir notamment la conformité du régime et de la procédure disciplinaires avec le respect des droits. Cette enquête servira de support au travail de plaidoyer et de contentieux à venir en matière de discipline en prison, avec toujours en ligne de mire la défense des droits et de la dignité des personnes détenues.

*« Celui qui a inventé le mitard, il ne l'a pas essayé. Il ne peut pas comprendre cette haine qui naît en nous et cette colère, ce sentiment de ne valoir rien du tout, de n'exister aux yeux de personne. On vous condamne à un moment de solitude, d'abandon, de déshonneur complet. Comme si [on nous disait] va mourir dans ton coin, va souffrir dans ton coin. » ;
« On ne nous croit jamais, les surveillants ont toujours raison. »*

Témoignages recueillis par l'OIP en 2023

ACCOMPAGNER DES JEUNES FEMMES SEULES EXILÉES EN FRANCE

PROGRAMME MENÉ PAR
LES CHAMPS DE BOOZ
Association d'aide
aux demandeuses d'asile.

Objectif

Favoriser l'insertion et l'intégration de
femmes seules en demande d'asile.

Bénéficiaires

3 jeunes femmes afghanes, seules,
en demande d'asile.

Les Champs de Booz est une association créée en 2003 portée par 23 congrégations. Son nom a été inspiré par l'histoire de Ruth dans la Bible. Booz la défend contre le racisme et le sexisme. Après avoir œuvré dans la rue les premières années, l'association a mis en place des permanences d'accueil deux après-midi par semaine.

L'association Les Champs de Booz accueille, soutient et accompagne, des femmes réfugiées isolées en demande d'asile. La priorité est donnée à de jeunes femmes. Chacune est accompagnée par une personne



© DR

bénévole référente qui l'aide dans son quotidien aux fins de favoriser son insertion (logement, apprentissage du français, soutien scolaire, formation professionnelle, recherche d'emploi, visites culturelles...) y compris après l'obtention du statut de réfugié.

La Fondation ACAT a contribué au financement de l'hébergement de trois jeunes femmes réfugiées. Leurs diplômes n'étant pas reconnus par la France, elles ont pu reprendre des études dans de bonnes conditions et ne pas faire face à la précarité.

ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE LIVRÉS À LA RUE, À STRASBOURG

PROGRAMME MENÉ PAR
CASAS
Collectif pour l'Accueil des Solliciteurs
d'Asile à Strasbourg.

Objectif

Soutenir les nombreux demandeurs
d'asile non pris en charge par l'État,
à Strasbourg.

Bénéficiaires

Les demandeurs d'asile à Strasbourg.

Le CASAS est une association créée en 1983, dédiée à la problématique de l'asile. L'accueil est sa première préoccupation. Elle suit les bénéficiaires, répond à des urgences matérielles, et les oriente vers tout organisme à même de leur apporter une aide : alimentaire, médicale, logement, financière...

Soutien de demandeurs d'asile (non pris en charge en CADA, et dont le dossier a été rejeté par l'OFPPRA, dans l'introduction d'un recours en CND) laissés à la rue à Strasbourg, au travers d'un accompagnement juridique et social, ainsi que l'offre de différents services tels que des cours de français langue étrangère (FLE).



© DR

En 2023, CASAS a assuré : des permanences d'accueil et conseil, la remise d'aides matérielles de première urgence, un accompagnement juridique spécialisé (+1000 bénéficiaires), des activités dans le domaine de l'intégration. Sur l'année, 1 300 personnes de plus de 50 pays ont été aidées. Près de 300 personnes ont bénéficié du service de domiciliation postale. Des aides matérielles régulières ont été accordées à des bénéficiaires suivis : cantine et assurance scolaire, transport local, colis alimentaires, cours de FLE (140 personnes), animation etc.

L'ASILE EN EUROPE RECUEIL DE TÉMOIGNAGES

PROGRAMME MENÉ PAR
ACAT-FRANCE

Action des Chrétiens pour l'Abolition
de la Torture, ONG de défense
des droits humains.

Objectif

Enquêter et documenter les pratiques
en matière d'asile en Europe.

Bénéficiaires

Les personnes exilés, réfugiés,
demandeurs d'asile.

Le droit d'asile est inscrit dans le mandat de l'ACAT-France qui veille au respect de ce droit universel, et à ce que les personnes forcées à l'exil puissent l'exercer sans entrave. Or, on a pu assister ces dix dernières années à l'adoption par nombre de pays européens d'une politique migratoire nationale plus sécuritaire renforçant la confusion entre migrants et réfugiés, et mettant en danger en Europe le droit d'asile. En suite de son rapport « Quel droit d'asile en Europe ? » (2022), l'ACAT-France a publié en 2023 « Au cœur de l'exil », un recueil de témoignages de réfugiés collectés à travers l'Europe. Car derrière les chiffres, il s'agit d'hommes et de femmes pour lesquels le chemin de croix qu'est celui de la demande d'asile fait suite à celui, traumatique, de l'exil forcé par des années de traitements cruels et inhumains, de tortures voire de menace de mort.

L'ACAT-France a recueilli la voix de demandeurs d'asile mais également de personnes qui, après une longue période d'attente et de peur, ont fini par obtenir cette protection internationale en Europe.

L'attente, l'incertitude, les doutes..., voilà ce que les témoignages publiés dans « Au Cœur de l'Exil », révèlent, mais également les insuffisances des outils juridiques européens en matière de gestion des demandeurs d'asile, et des violations commises dans certains pays, de ce droit universel.



Quel accueil est réservé à ces femmes ces hommes forcés à l'exil ? Qu'en est-il de leurs droits en qualité de demandeurs d'asile ? Peut-on compter sur le respect de ce droit fondamental ou est-il le fruit de la chance d'avoir atterri en Allemagne plutôt qu'en Italie ? On constate une grande hétérogénéité dans le traitement des demandes d'asile déposées sur le territoire de l'Union., une application insuffisante voire aléatoire des normes minimales imposées en matière d'asile par le droit européen et dans différents pays de l'Union. On relève l'absurdité d'un système qui a ouvert la voie à une loterie de l'asile. La suspicion et la dissuasion sont devenues les maîtres-mots de l'application du droit.

« J'avais de bonnes raisons de quitter mon pays. L'Iran est gouverné par un régime dictatorial qui harcèle les opposants et va même jusqu'à les pendre. J'ai déposé ma demande d'asile en décembre 2019 aux Pays-Bas. J'ai attendu un an et demi avant d'obtenir ma convocation au premier entretien au bureau de l'immigration. L'aide que je recevais pour ma famille et moi couvrait à peine les besoins de base. Juste de quoi se nourrir et rester en vie. »

Farzana, 36 ans, a quitté l'Iran pour échapper aux persécutions qui menacent les femmes militantes.



PRIX DES DROITS HUMAINS ENGEL-DU TERTRE 2023

PROGRAMME MENÉ PAR
ACAT-FRANCE

Action des Chrétiens pour l'Abolition
de la torture – ONG de défense
des droits de l'Homme.

Objectif

Mettre à l'honneur et soutenir
une personne ou une ONG engagée
dans la défense des droits de l'Homme,
dans son pays.

Bénéficiaires

Des femmes, des hommes, défenseurs
des libertés et droits fondamentaux ;
Des organisations de la société civile
engagées dans la défense des droits
de l'Homme.

Chaque année, la Fondation ACAT décerne son Prix des droits humains Engel-du Tertre à un.e défenseur.e des droits de l'Homme. Le lauréat du Prix 2023 est Prageeth Eknaligoda, journaliste et caricaturiste sri-lankais disparu depuis 14 ans.

Prageeth Eknaligoda est journaliste pour Lanka eNews et dessinateur de presse. Par ses caricatures, il croquait l'actualité et exprimait de vives critiques sur le régime répressif imposé par le président de l'époque, Mahinda Rajapaksa. Elles lui ont valu d'être enlevé par l'armée le 24 janvier 2010. Depuis 14 ans, sa famille reste sans nouvelles de lui.

Prageeth Eknaligoda, victime d'une disparition forcée pour avoir simplement exercé son travail de journaliste. Son nom s'ajoute aux 60 000 à 100 000 autres victimes de disparition forcée, estimées par l'ONU à ce jour, au Sri Lanka. C'est le deuxième pays au monde, le plus touché par ce crime. La procédure judiciaire engagée par la famille de Prageeth, est au point mort en dépit d'une enquête ouverte en 2015, soit 5 ans après sa disparition. Sa famille se heurte depuis des années à de nombreux obstacles politiques et judiciaires pour faire reconnaître sa disparition et poursuivre les responsables.

En décernant à Prageeth Eknaligoda le Prix des droits humains Engel-du Tertre 2023 de la Fondation ACAT, celle-ci tient à saluer son engagement pour les libertés et droits fondamentaux, la démocratie et à soutenir sa famille dans le combat qu'elle mène pour lutter contre l'impunité.



© AGNES DESCHAMPS / ACAT

En son absence, le Prix a été remis à son épouse Mme Sandya Eknaligoda, militante infatigable pour la justice et la vérité, lors d'une cérémonie organisée à Paris le 7 décembre 2023. Etaient conviées les grands donateurs de la Fondation ACAT, des membres de l'ONG ACAT-France, des représentants de la Fondation du protestantisme qui abrite la Fondation ACAT, des médias...

La cérémonie de remise du Prix s'est inscrite dans le cadre d'une semaine de plaidoyer pilotée par l'ACAT-France auprès des médias et des institutions françaises. Sandya Eknaligoda a pu témoigner et porter la voix de dizaines de milliers de victimes de disparition forcée au Sri Lanka, et appeler au soutien de la France. Elle a notamment pu rencontrer la direction de l'Asie méridionale du ministère des affaires étrangères, l'adjoint à la mairie de Paris pour les droits de l'Homme, et a pu répondre aux interviews de plusieurs médias... Elle a pu témoigner et échanger avec des militants de l'ACAT-France en visioconférence, elle est également intervenue lors d'une conférence à la mairie de Paris. Une semaine de mobilisation visant à faire reconnaître les crimes de disparition forcée dans ce pays souvent oublié par la communauté internationale, et à obtenir le soutien de la France auprès des victimes, et des défenseurs des libertés et des droits fondamentaux au Sri Lanka.

BILAN FINANCIER 2023

VOS DONNS EN 2023 :

163 424 €

(Baisse de 13,5 % par rapport à 2022)

ALLOCATIONS VERSÉES EN 2023 :

ACAT-France

Prix DH Engel-Du Tertre 2023 30 000 €
Au cœur de l'Exil - Recueil de témoignages 50 000 €

FIACAT

Plaidoyer auprès de l'ONU 15 000 €

PRIMO LEVI

Accueil de nouvelles patientes 10 000 €

OIP

Enquête sur la discipline en prison 5 000 €

SOS Torture/Burundi

Formation défenseurs 5 000 €

Les Champs de Booz

Femmes réfugiées 5 000 €

OSIRIS

Soutien thérapeutique 5 000 €

CASAS

Accueil réfugiés 4 000 €

ADA

Accompagnement demandeurs d'asile 4 000 €

Ferme Emmaüs Baudonne

Femmes en aménagement de peine 2 000 €

Total des allocations versées en 2023

135 000 €

CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET DE COLLECTE

Frais de collecte 2023 11 482 €

Retenue 4% de la Fondation du protestantisme 6 537 €

Autres frais 0 €

Total charges 2023 18 019 €

TOTAL EMPLOIS 2023 153 019 €

Sur 163 424 € de fonds collectés, 153 019 € ont été employés dont 135 000 € versées sous forme d'allocation aux associations dont les projets ont été soutenus par la Fondation ACAT. Ont été reportés en réserve 10 405 €.

COMITÉ DE SUIVI DE LA FONDATION ACAT



François Walter Président de la Fondation ACAT

- Diplômé de l'École centrale de Paris et de l'INSEAD
- Ancien directeur chez Air Liquide
- Ancien président de l'ACAT-France



Jean-François Bénéard

- Siège en tant que membre expert
- Diplômé de l'École polytechnique et de l'École nationale d'administration
 - Magistrat honoraire à la Cour des comptes
 - Ancien président de l'ACAT-France
 - Membre de la CNCDH



Yves Rolland

- Siège en tant que président de l'ACAT-France
- Magistrat honoraire



Denis Pouplard

- Siège en tant que trésorier de l'ACAT-France
- Formateur auprès d'apprentis et d'adultes en reconversion professionnelle à la retraite



Christine Lazerge

- Siège en tant que représentante de la Fondation du Protestantisme
- Professeure émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
 - Ancienne présidente de la CNCDH
 - Ancienne vice-présidente de l'Assemblée nationale



Nathalie Seff

- Siège en tant que membre permanent
- Déléguée générale de l'ACAT-France
 - Diplômée de Droit
 - Diplômée de Philosophie
 - 38 ans d'expérience dans le secteur de l'Économie sociale et solidaire
 - Membre de la CNCDH

CONTACT

Si vous êtes une association :
Fondation ACAT

☎ 01 40 40 42 43

@ fondation@acatfrance.fr

Si vous êtes donateur ou donatrice :
Responsable relation grands donateurs

☎ 01 40 40 40 27

@ relationdonateurs@acatfrance.fr



Fondation ACAT
pour la dignité humaine

Merci !

Fondation ACAT - Service grands donateurs - 7, rue Georges Lardennois 75019 Paris - fondation@acatfrance.fr

Fondation abritée par la Fondation du protestantisme

www.acatfrance.fr/fondation